

ANNEXE 3

TABLEAU A COMPLETER OBLIGATOIREMENT
pour la prise en compte d'éventuels points de bonification

RETOUR A LA DIRECTION des SERVICES DEPARTEMENTAUX
de l'EDUCATION NATIONALE DE LA NIEVRE (Bureau C7)
POUR LE 2 MAI 2014 DELAI DE RIGUEUR

Au-delà de cette date aucun point ne sera pris en compte

NOM..... Prénom..... Affectation.....

Mesure de carte scolaire 2014	<input type="checkbox"/> OUI
Postes de Direction (6 points pour affectation demandée sur le même poste) - Intérim 2013-2014 de 6 mois à 1 an ET inscription sur la liste d'aptitude	<input type="checkbox"/> OUI
Postes ASH à titre provisoire (6 points maximum) * Année scolaire 2013-2014 (préciser affectation) * Année scolaire 2012-2013 (préciser affectation) * Année scolaire 2011-2012 (préciser affectation)	<input type="checkbox"/> OUI
Postes à valoriser (liste en annexe 8) (6 points maximum : 6 points après 3 années consécutives y compris l'année en cours sur le même poste ou, en cas de suppression du poste : 2 points par an) - préciser affectation :	<input type="checkbox"/> OUI
Demande de rapprochement de conjoint (3 points) Affectation actuelle : Lieu de travail du conjoint : Joindre obligatoirement une attestation de l'employeur du conjoint, copie attestation PACS ou livret de famille, attestation de reconnaissance de l'enfant pour les concubins.	<input type="checkbox"/> OUI
Demande de rapprochement de la résidence de l'enfant (3 points) Joindre obligatoirement la photocopie du livret de famille, la décision de justice précisant les modalités de la garde de l'enfant et toute pièce attestant de la domiciliation de l'enfant.	<input type="checkbox"/> OUI
Handicap - première demande (150 points) - renouvellement de la demande (60 points) Joindre obligatoirement la notification MDPH	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> OUI

A.....,le.....

Signature